

Mairie de le Biot

18 route de l'église

74430 LE BIOT

Tel : 04 50 72 12 06

mairie.lebiot@wanadoo.fr

ARRÊTÉ
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ET PERMISSION DE VOIRIE
Chemin de la Coudre
Du 27/07/2026 Au 07/08/2026
N° 49/2026

Le Maire de Le Biot,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 du CGCT;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Considérant la demande d'occupation du domaine public formulée par M. Michel Rameau entreprise Meco, 40 route de Rigny sur Arroux, 71130 Gueugnon, en vue de la réglementation de la circulation et de la sécurisation pour la réalisation de travaux télécom Orange, chemin de la Coudre, 74430 le Biot ;

Considérant l'occupation du domaine public en vue de la réalisation de travaux télécom Orange, chemin de la Coudre, 74430 le Biot ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise MECO est autorisée à occuper le domaine public pour la réalisation de travaux télécom Orange, chemin de la Coudre, 74430 le Biot,

Article 2 : La circulation sur la voie communale, chemin de la Coudre, 74430 Le Biot, sera réglementée du 27/07/2026 au 07/08/2026. La circulation se fera par alternat,

Article 3 : La signalisation des travaux sera mise en place (panneaux, feux, barrières de sécurité...) par l'entreprise MECO,

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

- À L'entreprise MECO,
- À la brigade de gendarmerie de Montriond,

qui sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Yann MORAND
le 23/07/2026



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification devant le Tribunal administratif de Grenoble.